

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize janvier, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Sonia LAUTRU qui donne pouvoir à Mme Emilie DUPREY  
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE  
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE

Date de la convocation : 06/01/2025

Mme Christelle SOURISSE est nommée secrétaire de séance.

**N° : DELCM2025-01/05**

**OBJET : MISE E DISPOSITION PRECAIRE DE LA SALLE DU SOUS-SOL DE LA MAIRIE – RISE UP ORIENTATION**

Madame le Maire expose à l'assemblée : Dans le cadre de son activité de conseillère en orientation scolaire, Madame Caroline GOGUET, représentant la société RISE UP Orientation, a sollicité la mise à disposition de la salle située au sous-sol de la mairie des Brouzils à compter du 1<sup>er</sup> février 2025. Cette mise à disposition se ferait de manière ponctuelle et non exclusive, la salle restant accessible à d'autres utilisateurs, notamment des associations.

Afin d'encadrer cette occupation, une convention d'occupation précaire a été rédigée. Celle-ci prévoit notamment :

- Un loyer de 100 € mensuel,
- L'engagement de l'Occupant à utiliser la salle exclusivement pour des rendez-vous d'orientation scolaire,
- Une responsabilité entière de l'Occupant quant à l'usage et l'entretien des lieux,
- La faculté pour la Commune de résilier la convention à tout moment avec un préavis de 15 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

1. **D'approuver** la mise à disposition précaire de la salle du sous-sol de la mairie à Mme Caroline GOGUET, société RISE UP Orientation, aux conditions définies dans la convention annexée à la présente délibération.
2. **D'autoriser** le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec Mme Caroline GOGUET ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.
3. **De charger** le Maire d'assurer l'exécution de la présente décision et d'en informer les services compétents.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance  
Christelle SOURISSE

  
LE MAIRE,  
Emilie DUPREY